

**PROCÈS VERBAL
SEANCE ORDINAIRE
DU MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025 A 19 HEURES 00**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle de la Mairie, en session ordinaire, sous la présence de Monsieur Christian BOULEY, Maire.

Etaient présents : M. BOULEY Christian, Mme DUMESNIL Sylvie, M. DURIF Joël, M. VOCORET Sylvain, M FAULCONNIER Dominique, M. GIRAUDON Thibaut Mme CHALMEAU Vanina, M. FABRICI Vincent, M. JACQUOT Fabrice.

Absents excusés avec pouvoir : Mme CHALMEAU Elodie (pouvoir à M. GIRAUDON Thibaut)

Absents excusés sans pouvoir : M. DURVILLE Nicolas,

Secrétaire de séance : Mme CHALMEAU Vanina.

Convocation du quatorze novembre deux mil vingt-cinq adressée le quatorze novembre deux-mil-vingt-cinq à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

L'ordre du jour était le suivant :

- Nomination secrétaire de séance,
- Approbation du compte rendu de la séance du 22 octobre 2025,
- Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire,
- Règlement cantine,
- Règlement salle des fêtes,
- Remplacement chauffe-eau,
- Panneaux informatifs,
- Révision des impôts,
- Questions diverses

Il est constaté que le quorum est atteint.

Désignation du secrétaire de séance.

Mme Vanina CHALMEAU est désignée secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité des présents du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2025.

2025-36 – REGLEMENT CANTINE SCOLAIRE

Considérant la nécessité de réglementer le service de la cantine scolaire

Monsieur le Maire donne lecture du règlement de la cantine annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, au scrutin à main levée, à l'unanimité des présents et représenté

- ADOPTE le règlement de la cantine à compter de ce jour,
- CHARGE le Maire de le faire appliquer.

2025-37 MODIFICATION REGLEMENT SALLE DES FETES

Considérant la nécessité de modifier le règlement de la salle des fêtes, et plus précisément l'article 5.

Monsieur le Maire donne lecture de l'article 5 et propose de supprimer au paragraphe 5 «ou payant des impôts sur la commune ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, au scrutin à main levée, à l'unanimité des présents et représenté

- ADOpte cette modification à compter de ce jour,

2025-38 – REMPLACEMENT CHAUFFE-EAU SALLE DES FETES

Considérant la nécessité de changer le chauffe-eau de la salle des fêtes qui risque à tout moment de casser

Monsieur le Maire présente les 2 devis reçu de l'entreprise LAJAMBE

Description	Prix ht avec main d'euvre
Chauffe-eau DE DIETRICH mural 200L	1107.03 € ht
Chauffe-eau DE DIETRICH mural 300L	1 513.03 € ht

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, au scrutin à main levée, à l'unanimité des présents et représenté

- DECIDE de procéder au remplacement du chauffe-eau
- RETIENT la proposition d'un montant de 1 513.03 HT relative au chauffe-eau d'une contenance de 300L.

2025- PANNEAUX INFORMATIFS

Le syndicat des vins de Chitry propose de renouveler et d'ajouter des panneaux indicateurs dans la commune.

Il sollicite la commune pour le financement des poteaux. Les panneaux seraient à la charge des vignerons, artisans, restaurant et la commune pour les lieux publics.

Le conseil municipal n'a pas souhaité se prononcer en l'absence de devis.

2025- REVISION DES IMPÔTS

La société CMAGIC propose un logiciel permettant de consulter et d'extraire les données fiscales et cadastrales et également de fiabiliser les bases fiscales. A ce jour certaines maisons ne sont pas dans la catégorie ou elles devraient être.

Son coût s'élève à 2 900€ ht par an sur 2 ans.

Questions diverses

-Bâches incendie : la préconisation du conseil municipal serait d'installer trois bâches.

-Effluents :

La commune va envoyer un courrier aux viticulteurs de Chitry leur indiquant que si d'ici le 1^{er} juillet 2026, les conditions d'accès ne sont pas aménagées, l'employé communal ne viendra plus les collecter.

Un entretien entre l'employé communal, la commune et les viticulteurs sera organisé afin de discuter des effluents viticoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h41

La secrétaire de séance
Vanina CHALMEAU

Le Maire
Christian BOULEY

